



Jeudi 04 décembre 2025

JOURNAL FOOT

Spécial AG



Pour toutes questions
ou renseignements



ligue@laurafoot.fff.fr



Assemblée Générale Ordinaire de la LAuRAFoot

Samedi 20 décembre 2025

Sous forme dématérialisée

Sommaire

1 – EDITO DU PRESIDENT.....page 3

2 – ORDRE DU JOUR.....page 4

3 – INFORMATIONS DIVERSES.....page 5

4 – BILAN FINANCIER 2024-2025.....page 6

5 – RECAPITULATIF DES DECISIONS PRISES
PAR LE CONSEIL DE LIGUE ET/OU LE
BUREAU PLENIER.....page 36

6 – ELECTION D'UN MEMBRE AU CONSEIL DE
LIGUEpage 39

7 – EXAMEN DES VŒUX ET SOUHAITS DE
MODIFICATIONS AUX REGLEMENTS
GENERAUX DE LA LIGUE.....page 40

EDITO du Président

Une AG d'hiver dématérialisée



Suite aux travaux du Groupe de Travail FACE (Facilitation de l'Accès [aux Compétitions Régionales] des Clubs Excentrés), aux propositions faites et aux décisions prises, le format de nos 8 Assemblées Générales pour le mandat 24-28 avait été défini comme suit :

- 3 ou 4 AG au siège de la Ligue à Tola Vologe à Lyon
- 1 AG à l'Est de la Ligue (c'était celle d'Aix les Bains en juin)
- 1 ou 2 AG à l'Ouest de la ligue (à venir)
- 2 AG dématérialisées, notamment pour les AG d'hiver.

Nous y sommes. Cette AG du 20/12 prochain aura donc lieu sous un format dématérialisé, ce qui (et c'était les conclusions du groupe FACE) représente non seulement des avantages économiques certains (pas de déplacement pour les clubs et les délégués des districts) mais évite aussi de mettre sur les routes ces mêmes représentants des clubs et des districts par des conditions climatiques incertaines (et on a vu récemment que l'hiver s'annonce plutôt rugueux). Et en plus, c'est bon pour la planète !

Depuis le Covid, il aura au moins servi à cela, nous savons que ces AG dématérialisées peuvent se tenir dans de bonnes conditions. Certes, les échanges sont réduits mais la possibilité d'interagir par messages reste néanmoins possible. En outre, nous avons pris soin d'élaborer un Ordre du Jour pas trop copieux, réservant par exemple l'examen des modifications importantes de nos textes à notre AG d'été qui elle, se tiendra dans des conditions « normales ».

Il nous faudra néanmoins en examiner quelques-unes, et surtout, approuver nos comptes et bilan 2024/2025, comme la loi nous l'impose avant la fin de l'année civile 2025.

Rassurez-vous, ces comptes ne présentent, selon nous, aucun élément particulier qui aurait exigé que nous soyons en présentiel pour en discuter, sinon, bien sûr, nous aurions fait autrement. Idem pour les autres points inscrits à l'Ordre du Jour.

Je vous donne donc rendez-vous en visio-conférence le samedi 20 décembre prochain dès 08h45 (début de l'AG à 09h30).

Toutes les précisions de connexion vous seront bien sûr données le plus en amont possible.

Vous espérant nombreux pour ce moment de votre ligue qui reste néanmoins important,

Je vous assure de mon entier dévouement à la cause de notre football régional,

Pascal PARENT,

Président de la LAuRAFoot
Membre du Comex de la FFF

Ordre du jour

A partir de 8H45 :

- Connexion au site de l'AG et émargement des participants.

A partir de 9H30 : Ouverture de la séance

- Accueil par le Président, Pascal PARENT.
- Explications sur le fonctionnement de l'AG dématérialisée et du vote électronique.
- Allocution de Pascal PARENT, Président de la LAuRAFoot.
- Annonce du quorum.

Ouverture de l'Assemblée Générale Ordinaire

- Approbation du Procès-verbal de l'A.G. Ordinaire du 28 juin 2025 à Aix les Bains.
- Bilan financier de la saison 2024 / 2025 :
 - Présentation du compte de résultat : Daniel THINLOT, Trésorier Général.
 - Présentation du bilan au 30 juin 2025.
 - Rapport du commissaire aux comptes.
 - Vote du bilan financier et affectation du résultat.
- Retour sur la Conférence Nationale du Football du 22.11.2025 – Présentation des 9 engagements (aides financières au football amateur).
- Présentation du nouveau dispositif « LABEL ».
- Récapitulatif des décisions prises par le Conseil de Ligue et/ou le Bureau Plénier entre le 10 juin 2025 et le 06 décembre 2025 dans l'intérêt du football régional.
- Election d'un membre au Conseil de Ligue jusqu'à la fin du mandat 2024/2028.
- Examen des souhaits de modifications aux Règlements Généraux de la Ligue.
- Informations concernant certaines modifications aux textes fédéraux (AF du 13/12).
- Questions diverses (à poser obligatoirement par écrit jusqu'au 12 décembre 2025 inclus pour être inscrites à l'Ordre du Jour).
- Clôture de l'Assemblée Générale par Pascal PARENT, Président de la LAuRAFoot.

Informations diverses

Rappel des critères de représentativité des représentants des clubs de ligue aux Assemblées Générales

En application de l'article 13.2.1 des statuts de la Ligue, votre club doit obligatoirement être représenté par une personne licenciée au club depuis plus de 6 mois.

- Soit il s'agit du Président ou de la Présidente du club (ou co-Président(e)),
- Soit d'un autre licencié du club qui devra alors être titulaire du pouvoir figurant sur le coupon réponse envoyé en pièce jointe de la convocation à l'Assemblée Générale.

ATTENTION

L'adresse mail du représentant du club doit impérativement être renseignée sur le coupon réponse afin de pouvoir lui communiquer le lien de connexion au site de l'Assemblée Générale.

Tous les éléments concernant les modalités de connexion et de participation vous seront communiqués ultérieurement par mail.



Bilan financier de la saison 2024/2025

CHARGES	Réalisé 2023/2024	Prévisionnel 2024/2025	Réalisé 2024/2025
ACHATS ADMINISTRATIFS	2 231 538	2 443 900	2 219 206
CLUBS	1 660 178	1 879 500	1 645 716
FRAIS de CHANGEMENT DE CLUB	160 902	152 000	166 799
AFFRANCHISSEMENTS	16 337	20 000	10 920
FOURNITURES & IMPRIMES	39 515	55 500	43 185
REGLEMENTATION GENERALE	25 160	20 000	20 586
CREDIT BAIL / LOCATIONS	255 050	251 900	272 444
MAINTENANCE ORDINATEURS	74 395	65 000	59 557
FRAIS GENERAUX	1 371 456	1 471 500	1 517 227
EAU / GAZ/ ELECTRICITE	258 901	330 000	226 389
TELEPHONE	45 681	40 000	46 062
ENTRETIEN - REPARATIONS	669 620	720 000	844 024
HONORAIRES	69 093	70 000	68 870
IMPOTS	128 595	125 000	127 262
ASSURANCES LAuRAFoot	34 171	50 000	32 763
FRAIS FINANCIER & AUTRES DEPENSES	165 396	136 500	171 856
COMPETITIONS	387 152	213 500	284 774
COUPES & MATCHES INTERNATIONAUX	70 550	42 000	71 077
DETECTIONS / SELECTIONS	316 602	171 500	213 697
Foot masculin	166 800	95 000	124 026
Autres PPF / Sélections	9 673	6 000	16 244
Foot féminin	90 652	35 500	37 333
Rassemblement Inter Sections foot Etudes	10 902	5 000	3 393
Futsal	34 131	30 000	32 702
FONCTIONNEMENT & ORGANISATION	391 484	282 500	370 563
INSTANCES	391 484	282 500	370 563
COMMISSIONS	1 742 002	1 678 500	1 701 762
TECHNIQUE	1 054 541	1 040 000	1 117 015
FORMATIONS	509 952	500 000	525 210
DEVELOPPEMENT DES PRATIQUES	13 333	55 000	61 164
POLE FEMININ / GARCONS	498 221	450 000	492 472
Labels FFF	6 682	15 000	12 217
Fonctionnement	26 353	20 000	25 952
ARBITRES	415 174	441 000	395 264
Stages Arbitres	56 591	64 000	59 013
Frais Observations	136 024	130 000	131 018
Frais Arbitrage Fédéral	158 952	180 000	140 032
C.R. Sport Etudes Arbitres	20 392	10 000	16 461
FIDELISATION & DIVERS ARBITRES	7 238	10 000	11 102
Fonctionnement + Divers	10 765	30 000	33 206
VOR - Recrutement dirigeants et arbitres	14 957	12 000	3 285
CDPA	10 257	5 000	1 147
DELEGATIONS	135 745	60 000	28 250
Frais Délégation	125 178	50 000	20 060
Fonctionnement Del	10 566	10 000	8 190
ETHIQUE ET LUTTE CONTRE VIOLENCE	11 437	12 500	14 038
AUTRES COMMISSIONS	125 105	125 000	147 195
PERSONNEL	4 402 982	4 286 000	4 660 992
SALAIRES BRUTS & CHARGES	4 023 107	3 900 000	4 267 873
TAXES DIVERSES	35 355	45 000	37 783
PERSONNEL INTERIMAIRE	14 580	15 000	-
AUTRES	329 940	326 000	355 336

Bilan financier de la saison 2024/2025

CHARGES	Réalisé 2023/2024	Prévisionnel 2024/2025	Réalisé 2024/2025
RECOMPENSES & SUBVENTIONS	2 088 540	2 035 600	2 102 666
RECOMPENSES & PRIX	98 129	110 000	140 121
SUBVENTIONS et REVERSEMENTS DISTRICTS	1 928 469	1 846 600	1 892 382
LAuRAFoot	1 157 656	1 085 600	1 121 844
Contrat objectif FFF	731 851	746 000	746 701
PEFA	15 000	15 000	15 000
AIDE AUX DISTRICTS	23 962	-	8 837
SUBVENTIONS DIVERSES	61 942	79 000	70 163
AUTRES SUBVENTIONS	46 375	45 000	44 227
JOURNEES DES BENEVOLES	11 138	20 000	18 762
INVITATIONS BENEVOLES	406	10 000	2 465
COTISATIONS & DON	4 024	4 000	4 710
COMMUNICATION & PUBLICATIONS	149 737	135 000	135 029
POLE COMMUNICATION	8 902	10 000	6 688
PROMOTION	140 835	125 000	128 341
DOTATIONS EXERCICE	1 012 510	965 000	1 037 573
AMORTISSEMENTS	977 510	925 000	1 005 910
DOTATIONS POUR RISQUES ET CHARGES	35 000	40 000	31 663
CHARGES EXCEPTIONNELLES	321 784	45 000	85 120
TOTAL DES CHARGES	14 099 186	13 556 500	14 114 911
EXCEDENT	84 955		86 382
AIDE AUX CLUBS			55 050
EXCEDENT APRES AIDE AUX CLUBS			31 332
TOTAL GENERAL	14 184 141	13 556 500	14 201 293

Bilan financier de la saison 2024/2025

PRODUITS	Réalisé 2023/2024	Prévisionnel 2024/2025	Réalisé 2024/2025
CLUBS	8 054 377	7 794 000	8 070 841
COTISATIONS de LIGUE	305 798	310 000	299 685
LICENCES - ASSURANCE - MUTATION	7 076 336	6 767 000	7 101 506
PENALITES	602 028	625 000	599 137
AUTRES PRODUITS	70 215	92 000	70 513
STAGES / FORMATION	1 308 689	1 034 000	1 201 195
SUBVENTIONS	2 943 277	2 885 000	2 909 020
SUBVENTIONS FFF	2 735 524	2 680 000	2 674 893
SUBVENTIONS ANS	63 000	85 000	102 400
SUBVENTIONS REGION	94 750	65 000	78 650
PARTICIPATION FAMILLES POLES	50 003	55 000	53 077
COMPETITIONS	224 896	230 000	223 180
COMPETITIONS NATIONALES	44 996	50 000	48 627
COMPETITIONS / COUPES REGIONALES	179 900	180 000	174 553
TRANSFERT DE CHARGES	628 309	617 000	546 619
PARTICIPATION AUX SALAIRES	282 734	277 000	273 915
AUTRES	316 477	305 000	245 022
RENONCIATION AUX IK DES BENEVOLES	29 099	35 000	27 682
AUTRES PRODUITS	705 274	741 500	946 511
PRODUITS FINANCIERS	44 013	20 000	60 943
REPRISES SUR PROVISIONS	291 918	80 000	326 899
PARTENARIAT/SPONSORING/PUBLICITE	32 417	120 000	122 817
LOCATIONS	239 746	420 000	339 709
AUTRES	97 181	101 500	96 143
TOTAL	13 864 823	13 301 500	13 897 365
PRODUITS EXCEPTIONNELS	319 317	255 000	303 928
TOTAL GENERAL	14 184 141	13 556 500	14 201 293

Bilan financier de la saison 2024/2025

In Extenso

Associations, Fondations, Fonds de dotation

ASSO. LIGUE AUVERGNE RHONE-ALPES DE FOOTBALL

Etats financiers
Bilan au 30/06/2025

350B Avenue Jean Jaures
69007 LYON
SIRET : 77982570200052

Sommaire

ATTESTATION

Attestation avec conclusion favorable sans observation 1

COMPTES ANNUELS

Bilan Actif	2
Bilan Passif	3
Compte de résultat	4
Compte de résultat (Suite)	5
Annexe au bilan association	6
Règles et méthodes comptables	7
Engagements financiers	10
Tableau de suivi des fonds associatifs	11
Tableaux de suivi des fonds dédiés	12
Etat des immobilisations	13
Etat des amortissements	14
Etat des provisions et dépréciations	15
Etat des créances	16
Etat des dettes	17
Charges à payer et produits à recevoir	18
Produits et charges constatés d'avance	19
Détail du résultat exceptionnel	20

DÉTAIL DES COMPTES

Bilan Actif détaillé	21
Bilan Passif détaillé	23
Compte de résultat détaillé	25

Bilan financier de la saison 2024/2025

ASSO LIGUE AUVERGNE RHONE-ALPES DE FOOTBALL | Comptes annuels

Attestation

En notre qualité d'expert-comptable, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de 'l'association' LIGUE AUVERGNE RHONE-ALPES DE FOOTBALL relatifs à la période du 01/07/2024 au 30/06/2025 qui se caractérisent par les données suivantes :

Total du bilan :	19 713 934 €
Produits d'exploitation :	13 881 473 €
Résultat net Comptable :	31 332 €

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle du Conseil National de l'Ordre des Experts-comptables applicable à la mission de présentation de comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Fait à Charbonnières les bains

Le 14/11/2025

Thierry SIMARD
Expert-comptable Associé

Signé par Thierry Simard
Le 25 nov. 2025

In Extenso
signature électronique

doc_ZLog
tx_k85gy76oYeQe

Bilan financier de la saison 2024/2025

Bilan Actif

	Du 01/07/2024 au 30/06/2025		Au 30/06/2024	
	Brut	Amort. Prov.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires	2 156	2 156		
Autres immobilisations incorporelles	8 500 000	2 146 340	6 353 660	6 534 547
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains	292 918	83 705	209 214	210 691
Constructions	14 171 084	6 388 790	7 782 294	8 456 326
Installations techniques, matériel et outillages industriels	115 693	18 197	97 496	87 612
Autres immobilisations corporelles	1 498 290	1 423 897	74 393	89 296
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts	97 521		97 521	86 628
Autres immobilisations financières				
TOTAL I	24 677 662	10 063 083	14 614 578	15 465 100
Comptes de liaison				
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et encours	24 466		24 466	27 290
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	888 193	31 663	856 530	952 586
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	834 647		834 647	936 005
Valeurs mobilières de placement	1 260 575		1 260 575	1 244 665
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	2 076 776		2 076 776	2 252 704
Charges constatées d'avance	46 361		46 361	54 283
TOTAL III	5 131 018	31 663	5 099 356	5 467 532
Frais d'émission des emprunts				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V + VI)	29 808 680	10 094 746	19 713 934	20 932 632

Bilan financier de la saison 2024/2025

Bilan Passif

	30/06/2025	30/06/2024
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires	4 983 936	4 842 709
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecart de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		56 272
Autres réserves		
Report à nouveau	1 885 474	1 885 474
Excédent ou déficit de l'exercice	31 332	84 955
Situation nette	6 900 742	6 869 410
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	1 613 514	1 763 043
Provisions réglementées		
TOTAL I	8 514 256	8 632 452
Comptes de liaison		
FONDS REPORTES ET DEDIES	II	
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	221 979	264 979
TOTAL III	221 979	264 979
PROVISIONS		
Provisions pour risques	119 121	238 243
Provisions pour charges	79 010	168 844
TOTAL IV	198 131	407 087
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses	8 106 759	8 840 043
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	794 502	911 279
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	916 647	924 063
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	57 360	167 268
Autres dettes	874 300	779 190
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	30 000	6 270
TOTAL V	10 779 568	11 628 113
Ecart de conversion passif		
TOTAL VI		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V + VI)	19 713 934	20 932 632

Bilan financier de la saison 2024/2025

Compte de résultat

	30/06/2025	30/06/2024
Produits d'exploitation		
Cotisations	300 086	306 649
Ventes de biens et services		
Ventes de biens	6 818 421	6 814 367
- dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de services	2 522 015	2 491 674
- dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	2 886 943	2 930 274
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	27 682	29 099
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	887 100	900 492
Utilisations des fonds dédiés	43 000	37 521
Autres produits	396 226	333 428
TOTAL I	13 881 473	13 843 504
Charges d'exploitation		
Achats de marchandises	1 179 023	1 153 408
Variation de stocks	2 824	1 578
Autres achats et charges externes	4 970 271	5 074 247
Aides financières	1 978 601	1 974 844
Impôts, taxes et versements assimilés	383 113	369 202
Salaires et traitements	2 947 907	2 764 598
Charges sociales	1 189 743	1 133 071
Dotations aux amortissements et dépréciations	1 037 573	1 032 608
Dotations aux provisions		
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	106 030	88 055
TOTAL II	13 795 084	13 591 607
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	86 389	251 896
Produits financiers		
Produits financiers de participations		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	60 943	44 013
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL III	60 943	44 013
Charges financières		
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions		
Intérêts et charges assimilées	164 611	157 767
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL IV	164 611	157 767
RESULTAT FINANCIER (III - IV)	-103 668	-113 754
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV)	-17 279	138 142

Bilan financier de la saison 2024/2025

Compte de résultat (Suite)

	30/06/2025	30/06/2024
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	10 164	147 096
Sur opérations en capital	149 529	149 529
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
TOTAL V	159 693	296 625
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	83 455	317 730
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
TOTAL VI	83 455	317 730
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	76 238	-21 106
Participations des salariés aux résultats	VII	
Impôts sur les bénéfices	VIII	
	27 627	32 082
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	14 102 109	14 184 141
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	14 070 777	14 099 186
EXCEDENT OU DEFICIT	31 332	84 955
Contributions volontaires en nature		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL		
Charges des contributions volontaires en nature		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL		

Bilan financier de la saison 2024/2025

ANNEXE

Annexe au bilan et au compte de résultat de l'exercice clos le 30/06/2025 dont le total du bilan avant répartition est de 19 713 934 Euros, présenté sous forme de liste, et dégagant un résultat de : 31 332 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/07/2024 au 30/06/2025.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

PRESENTATION GENERALE

Activité de l'Association :

Organiser, développer et contrôler la pratique du football sur la Région Auvergne Rhône Alpes, ceci dans le cadre des statuts et règlements de la Fédération Française de Football.

Il s'agit notamment, en relation avec les districts, de délivrer les licences pour l'ensemble des clubs de la Région, gérer les championnats régionaux, la formation des éducateurs et des arbitres, l'animation des pôles espoirs et des sélections régionales.

La Ligue s'appuie sur une soixantaine de salariés, des bénévoles et les ensembles immobiliers situés dans le Rhône (Siège, installations techniques, centre de formation) et dans le Puy de Dôme.

Lieu d'exploitation de l'activité de l'Association :

- 350B Avenue Jean Jaurès - 69 LYON
- ZI du Bois joli - 63 COURNON D'AUVERGNE

Bilan financier de la saison 2024/2025

Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du Code de Commerce, du plan comptable général et du règlement ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Informations relatives aux opérations inscrites au bilan et compte de résultat

Ne sont mentionnées dans l'annexe que les informations à caractère significatif.

Immobilisations incorporelles

Pour rappel, la Ligue Auvergne Rhône-Alpes de football a acquis en 2016/2017 des droits de bail pour le site de Tota Vologe pour un montant de 8 500 000 €.

Cet actif incorporel a été amorti, à compter du 9 novembre 2016, sur la durée du bail restant à courir, soit jusqu'en juin 2060.

L'amortissement 2024/2025 s'élève ainsi à 181 K€.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements sont calculés, en fonction de la durée d'utilisation prévue, suivant le mode linéaire ou dégressif.

- Constructions	10 à 60 ans,
- Agencements et aménagements	6 à 25 ans,
- Matériel et outillage	3 à 5 ans,
- Mobilier de bureau et informatique	3 à 5 ans
- Matériel de transport	3 à 5 ans
- Mobilier	4 à 10 ans.

Dépréciation de l'actif

Lorsque la valeur d'usage d'un actif incorporel ou corporel est inférieure à sa valeur nette comptable, une dépréciation est constituée du montant de la différence. La valeur d'usage est appréciée d'après la valeur des avantages économiques futurs attendus de son utilisation et de sa sortie.

Immobilisations financières

L'obligation de souscriptions au fonds d'aide au logement est versée sous forme de prêt à 20 ans. Ces prêts s'élèvent à 97 K€ et sont inscrits à l'actif du bilan en immobilisations financières.

Fonds propres

Les fonds propres s'élèvent à la somme de 8 514 K€ au 30 juin 2025.

La réserve pour projet associatif de 56 K€ a été utilisée par décision de l'assemblée générale 26 octobre 2024.

Bilan financier de la saison 2024/2025

Fonds reportés et dédiés

Les fonds dédiés sont des rubriques du passif qui enregistrent, à la clôture de l'exercice, la partie des ressources, affectées par des tiers financeurs à des projets définis, qui n'a pas pu encore être totalement utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard.

Les fonds dédiés à la clôture de l'exercice s'élèvent à 222 K€ et se décomposent comme suit :

- 78 K€ de subvention FAFA pour la construction du site de Courmon.
- 38 K€ de subvention LFA pour la construction du siège de Tola Vologe.
- 38 K€ de subvention LFA pour le centre technique de Tola Vologe.
- 69 K€ de subvention FAFA pour la salle de Tola Vologe.

Subventions

Les subventions d'exploitation sont rattachées à l'exercice pour lequel elles sont attribuées.

Les subventions d'investissement sont inscrites au passif du bilan et sont reprises au compte de résultat au même rythme que l'amortissement des immobilisations concernées.

Les subventions à recevoir s'élèvent à 148 K€. Elles se décomposent ainsi :

- Subvention ANS ==> 29 K€
- Subvention fonctionnement Région ==> 101 K€
- Subvention FFF Préformation pôles ==> 18 K€

Provision pour risques et charges

1/ Personnel

La Ligue a comptabilisé une provision de 79 K€ pour l'engagement en matière d'indemnités de départ en retraite.

Cette dernière est calculée en retranchant de l'engagement global (261 K€) la quote part déjà externalisée auprès de l'Apicil (182 K€).

- taux de progression des salaires : 4%
- taux de rotation du personnel : très faible
- taux d'actualisation : 3,4%
- âge de départ à la retraite : 65 ans
- taux moyen de charges sociales : 41%

2/ Autres risques

Provision pour risque fonds de solidarité : 119 K€

Emprunts

Les emprunts en-cours sont les suivants au 30/06/2025 :

Emprunt bancaire - année 2020 - Capital initial emprunté - 300 000 € - remboursable sur 8 ans
Emprunt bancaire - année 2019 - Capital initial emprunté - 3 000 000 € - remboursable sur 15 ans
Emprunt bancaire - année 2016 - Capital initial emprunté - 7 000 000 € - remboursable sur 20 ans
Emprunt bancaire - année 2023 - Capital initial emprunté - 2 000 000 € - remboursable sur 10 ans

Le solde restant dû sur ces emprunts au 30/06/2025 s'élève à 8 107 K€. Il est ventilé par date d'échéance dans le tableau "Etat des dettes" présenté ci-après.

Caisse de solidarité

Elle apparaît au passif du bilan au poste "autres dettes". Le solde s'élève, au 30 juin 2025, à 461 K€.

Cette caisse a pour but de venir en aide à tous les membres de la Ligue dont la situation sociale nécessite une aide exceptionnelle.

Son mode de financement ainsi que la nature des secours apportés sont prévus à l'article 16 des règlements généraux de la LAURAFOOT.

Les variations enregistrées sur l'exercice sont les suivantes :

- Sommes disponibles au 1er juillet 2024 : 469K€
- Contributions encaissées : + 9K€
- Prestations versées : - 27K€
- Remboursements reçus sur prêts aux Districts : + 10K€
- Sommes disponibles au 30 juin 2025 : 461K€

Rémunérations

Par application de la loi du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif, il est précisé que les trois plus hauts cadres dirigeants, à savoir le président et ses vice-présidents, n'ont perçu aucune rémunération pour leur fonction de dirigeant.

Bilan financier de la saison 2024/2025

Contributions volontaires

Dans le cadre des statuts et règlements de la FFF, la Ligue a pour but d'organiser, de développer et de contrôler la pratique du football sur le territoire Auvergne Rhône-Alpes qui compte 11 districts.

Pour mener à bien cette mission, la Ligue bénéficie de la mise à disposition, par le Ministère de la Jeunesse et des Sports, de CTR Coordinateurs.

Par ailleurs, elle fait appel plusieurs centaines de bénévoles œuvrant au sein des diverses commissions régionales.

Compte tenu de cet état de fait et de la difficulté matérielle pour valoriser ces diverses actions de mise à disposition de cadres diplômés d'Etat et de bénévolat, l'annexe n'indique pas d'autre information quantitative et aucune inscription en comptabilité n'est pratiquée.

Aide et subventions aux Districts / Clubs

La Ligue a reversé aux districts des aides et subventions pour 1 887 K€ réparties entre les 11 districts.

Dans le cadre du FACE (Fond d'Aide aux Clubs Excentrés), la Ligue a versé 51 K€ au titre de la saison 24/25 selon les modalités de l'article 47.7 des règlements généraux de la Ligue (aide versée à l'automne de la saison N, au moment de l'arrêt des comptes, uniquement si le résultat de la LAuRAFoot est positif la saison N-1 et est suffisant pour permettre l'indemnisation. Les sommes allouées viendront en diminution du résultat avant la distribution prévue d'une partie de l'excédent aux districts).

Régime fiscal

La Ligue Auvergne Rhône de Football bénéficie du statut d'association à but non lucratif et donc, d'une manière générale, n'est pas imposée sur l'excédent dégagé par son exploitation.

Cependant, les activités "partenariat", "locations ponctuelles" ainsi que les produits financiers sont assujettis aux impôts commerciaux.

Le résultat fiscal à soumettre à l'impôt société est nul.

Par ailleurs, l'association est assujettie à l'impôt société (IS) sur ses revenus fonciers (locations permanentes).

L'IS correspondant s'élève à 27.6 K€.

Bilan financier de la saison 2024/2025

Tableau de suivi des fonds associatifs

Libellé	Solde au début d'exercice	Affectation du résultat et retraitement	Augmentation	Diminution	Solde à la fin de l'exercice
FONDS PROPRES					
Fonds associatifs sans droit de reprise :					
- Patrimoine intégré	4 842 709	141 227			4 983 936
- Fonds statutaires					
- Subventions d'investissement sur biens non renouvelables					
- Apports sans droit de reprise					
- Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés					
- Subventions d'investissement sur biens renouvelables					
Ecarts de réévaluation					
Réserves :					
- Réserves indisponibles					
- Réserves statutaires ou contractuelles					
- Réserves réglementées					
- Autres réserves	56 272	-56 272			
Report à nouveau	1 885 474				1 885 474
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)	84 955	-84 955	31 332		31 332
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS					
Fonds Propres					
- Apports					
- Legs et donations					
- Résultats sous contrôle de tiers financeurs					
Ecarts de réévaluation					
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	1 763 043			149 529	1 613 514
Provisions réglementées					
Droit des propriétaires					
TOTAL	8 632 452		31 332	149 529	8 514 256

Bilan financier de la saison 2024/2025

Tableaux de suivi des fonds dédiés

I - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AFFECTEES	Montant initial	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Fonds restant à engager en fin d'exercice
		A	B	C	D = A-B+C
Subventions	530 000	264 979	43 000		221 979
Total	530 000	264 979	43 000		221 979

II - RESSOURCES PROVENANT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC	Montant initial	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Fonds restant à engager en fin d'exercice
		A	B	C	D = A-B+C
Dons manuels					
Total					
Legs et donations					
Total					
Total					

Bilan financier de la saison 2024/2025

Etat des immobilisations

CADRE A	Valeur brute en début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluation de l'exercice	Acquisitions créances virements
Frais d'établissement et de développement			
Donations temporaires d'usufruit			
Autres postes d'immobilisations incorporelles	8 502 156		
TOTAL	8 502 156		
Terrains	292 918		
Constructions :	2 050 461		
- Sur sol propre			
- Sur sol d'autrui			
- Générales, agencements et aménagements constructions	12 100 343		20 280
Installations :			
- Techniques, matériel et outillage	101 495		14 198
- Générales, agencements et aménagements divers			
Matériel :			
- De transport	320 747		15 000
- De bureau et informatique, mobilier	1 130 370		32 172
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés			
TOTAL	15 996 335		81 650
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres :			
- Participations			
- Titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	86 628		10 893
TOTAL	86 628		10 893
TOTAL GENERAL	24 585 118		92 543

CADRE B	Diminutions		Valeur brute des immos en fin d'exercice	Réévaluation légale ou éval. par mise en équival.
	Virement	Cession		Valeur d'origine des immos en fin d'exercice
Frais d'établissement et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Autres postes d'immobilisations incorporelles			8 502 156	
TOTAL			8 502 156	
Terrains			292 918	
Constructions :			2 050 461	
- Sur sol propre				
- Sur sol d'autrui				
- Gales, agencements et aménagements const.			12 120 623	
Installations :				
- Techniques, matériel et outillage			115 693	
- Gales, agencements et aménagements divers				
Matériel :				
- De transport			335 747	
- De bureau et informatique, mobilier			1 162 542	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
TOTAL			16 077 985	
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres :				
- Participations				
- Titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières			97 521	
TOTAL			97 521	
TOTAL GENERAL			24 677 662	

Bilan financier de la saison 2024/2025

Etat des amortissements

CADRE A - Situations et mouvements de l'exercice		Montant au début de l'exercice	Augment.	Diminu.	Montant en fin d'exercice		
Frais d'établissement et développement							
Donations temporaires d'usufruit							
Autres postes d'immobilisations incorporelles		1 967 609	180 887		2 148 496		
TOTAL		1 967 609	180 887		2 148 496		
Terrains		82 228	1 477		83 705		
Constructions :		1 439 199	43 118		1 482 317		
- Sur sol propre							
- Sur sol d'autrui							
Installations générales, agencements et aménagements des constructions		4 111 826	714 039		4 825 865		
Installations techniques, matériel et outillage industriel		13 883	4 315		18 197		
Installations générales, agencements et aménagements divers							
Matériel de transport		306 637	7 959		314 596		
Matériel de bureau et informatique, mobilier		1 055 185	54 116		1 109 301		
Emballages récupérables et divers							
TOTAL		7 008 957	825 023		7 833 980		
TOTAL GENERAL		8 976 565	1 005 910		9 982 476		
CADRE B - Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires		Dotations			Reprises	Mouvement net des amort. à la fin de l'exercice	
		Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel
Frais d'établissement et dvp.							
Donations temporaires d'usufruit							
Autres postes d'immo. incorp.							
TOTAL							
Terrains							
Constructions :							
- Sur sol propre							
- Sur sol d'autrui							
Inst. gales, agenc. et aménag. des construc.							
Inst. tech. mat. et outill. indus.							
Inst. gales, agenc. et aménag. divers							
Matériel de transport							
Mat. de bureau et info. mob.							
Emballages récup. et divers							
TOTAL							
Frais d'acq. de titres de particip.							
TOTAL GENERAL							
DOTATIONS NON VENTILEES		REPRISES NON VENTILEES		TOTAL GENERAL NON VENTILE			
CADRE C - Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices		Montant net au début de l'exercice	Augment.	Dot. exercice aux amort.	Montant net en fin d'exercice		
Frais d'émission d'emprunts à étaler							
Primes de remboursement des obligations							

Bilan financier de la saison 2024/2025

Etat des provisions et dépréciations

	Montant début exercice	Augmentation Dotations ex.	Diminutions : reprises ex. Utilisées	Non utilisées	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées					
Provisions pour investissements					
Provisions relatives aux stocks					
Provisions relatives aux éléments d'actif					
Amortissements dérogatoires					
Autres provisions réglementées					
TOTAL I					
Provisions pour risques et charges					
- litiges	238 243		119 122		119 121
- amendes et pénalités					
- pertes de change					
- risque d'emploi					
- autres					
Provisions pour charges sur legs ou donations					
Provisions pour pensions et obligations similaires	168 844		89 834		79 010
Provisions pour impôts					
Provisions pour charges à répartir sur plusieurs exercices					
Autres provisions pour risques et charges					
TOTAL II	407 087		208 956		198 131
Provisions pour dépréciations					
- incorporelles					
- corporelles	143 453		62 845		80 608
- Sur biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés					
Immobilisations					
- Titres mis en équivalence					
- Titres de participation					
- autres immobilisations financières					
Sur stocks et en-cours					
Sur comptes clients	55 098	31 663	55 098		31 663
Sur comptes de confédérations, fédérations, unions, entités affiliées					
Sur créances reçues par legs ou donations					
Autres dépréciations					
Total III	198 551	31 663	117 943		112 270
TOTAL GENERAL (I+II+III)	605 638	31 663	326 899		310 401
Dont dotations et reprises :					
- d'exploitation		31 663	326 899		
- financières					
- exceptionnelles					

Bilan financier de la saison 2024/2025

Etat des créances

CREANCES	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Echéances à moins d'1 an	Echéances à plus d'1 an
De l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations			
Prêts	97 521		97 521
Autres immobilisations financières			
De l'actif circulant			
Clients et usagers douteux ou litigieux			
Clients, usagers et comptes rattachés	888 193	888 193	
Reçues sur legs ou donations			
Personnel et comptes rattachés	11 435	11 435	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	16 752	16 752	
Impôts sur les bénéfices			
Taxe sur la valeur ajoutée	4 885	4 885	
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Divers	151 150	151 150	
Confédération, fédération, union, associations affiliées	478 276	478 276	
Débiteurs divers	172 149	172 149	
Charges constatées d'avance	46 361	46 361	
TOTAL	1 866 721	1 769 201	97 521

(1) Dont prêts accordés en cours d'exercice

(1) Dont remboursements obtenus en cours d'exercice

Commentaire

Etat des dettes

DETTES	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Echéances à moins d'1 an	Echéances à plus d'1 an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires et assimilés				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit :				
- A 1 an max. à l'origine				
- A plus d'1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières diverses	8 106 759	755 179	3 075 431	4 276 149
Fournisseurs et comptes rattachés	794 502	794 502		
Dettes des legs ou donations				
Personnel et comptes rattachés	659 166	659 166		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	163 936	163 936		
Impôts sur les bénéfices	27 627	27 627		
Taxe sur la valeur ajoutée	9 858	9 858		
Autres impôts, taxes et assimilés	56 059	56 059		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	57 360	57 360		
Confédération, fédération, union, associations affiliées				
Autres dettes	874 300	874 300		
Produits constatés d'avance	30 000	30 000		
TOTAL	10 779 568	3 427 988	3 075 431	4 276 149

(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice

(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice 733 284

Bilan financier de la saison 2024/2025

Charges à payer et produits à recevoir

Charge à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Exercice clos le	Exercice clos le
	30/06/2025	30/06/2024
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	326 382	195 853
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	706 110	672 852
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	59 837	68 962
Instruments de trésorerie		
TOTAL	1 092 329	937 667

Produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Exercice clos le	Exercice clos le
	30/06/2025	30/06/2024
Créances clients, usagers et comptes rattachés		40 000
Créances reçues par legs ou donations		
Autres	3 000	92 722
Valeurs mobilières de placement		
Instruments de trésorerie		
Disponibilités	12 416	10 752
TOTAL	15 416	143 474

Bilan financier de la saison 2024/2025

Produits et charges constatés d'avance

PRODUITS CONSTATES D'AVANCE		Exercice clos le 30/06/2025	Exercice clos le 30/06/2024
Produits :	- D'exploitation	30 000	6 270
	- Financiers		
	- Exceptionnels		
TOTAL		30 000	6 270

CHARGES CONSTATEES D'AVANCE		Exercice clos le 30/06/2025	Exercice clos le 30/06/2024
Charges :	- D'exploitation	46 361	54 283
	- Financières		
	- Exceptionnelles		
TOTAL		46 361	54 283

Détail du résultat exceptionnel

Détail du résultat exceptionnel	Solde		Variation	
	30/06/2025	30/06/2024	Montant	%
Produits Exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	10 164.28	147 095.93	-136 931.65	-93.09
77180000 PRODUITS EXCEPTIONNELS S/EXERCICE	3 569.33		3 569.33	-
77210000 PRODUITS S/ EXERCICE ANTERIEUR	6 594.95	147 095.93	-140 500.98	-95.52
Produits exceptionnels sur opérations en capital	149 528.58	149 528.58		
77700000 QP SUBVENT INVESTISSEMENT	149 528.58	149 528.58		
Reprises sur provisions et transferts de charges				
TOTAL DES PRODUITS	159 692.86	296 624.51	-136 931.65	-46.16
Charges Exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	83 454.77	317 730.09	-234 275.32	-73.73
67110100 PERTES SUR EXERCICE	23 165.91	14 750.81	8 415.10	57.05
67140000 PERTES SUR CREANCES		197 500.00	-197 500.00	-100.00
67200000 CHARGES / EX. ANTERIEURS	60 288.86	105 479.28	-45 190.42	-42.84
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
TOTAL DES CHARGES	83 454.77	317 730.09	-234 275.32	-73.73
RESULTAT EXCEPTIONNEL	76 238.09	-21 105.58	97 343.67	-461.22

Bilan financier de la saison 2024/2025

Reversement au district

SUBVENTIONS ET REVERSEMENTS	30/06/2025		30/06/2024	
	Charges	Total	Charges	Total
District de l'Ain		160 279,67		160 477,06
Subvention annuelle Ligue	57 440		57 726	
Aide variable Ligue	735		1 996	
Subvention exceptionnelle				
Contrat d'objectif FFF	52 105		50 755	
Aide CTF /FFF/LAuRAFoot	50 000		50 000	
District de l'Isère		223 292,12		223 950,01
Subvention annuelle Ligue	95 378		95 747	
Aide variable Ligue	955		2 594	
Subvention exceptionnelle				
Contrat d'objectif FFF	76 959		75 609	
Aide CTF /FFF/LAuRAFoot	50 000		50 000	
District Drôme Ardèche		186 167,41		191 097,89
Subvention annuelle Ligue	82 501		82 280	
Aide variable Ligue	880		2 382	
Subvention exceptionnelle Ligue				
Contrat d'objectif FFF	92 786		91 436	
Aide CTF /FFF/LAuRAFoot	-		-	
PEFA	10 000		15 000	
District Loire		208 473,31		208 626,36
Subvention annuelle Ligue	85 986		85 950	
Aide variable Ligue	900		2 440	
Subvention exceptionnelle				
Contrat d'objectif FFF	71 587		70 237	
Aide CTF /FFF/LAuRAFoot	50 000		50 000	
District De Lyon et Du Rhône		392 044,74		395 590,87
Subvention annuelle Ligue	165 687		168 214	
Aide variable Ligue	1 363		3 732	
Subvention exceptionnelle				
Contrat d'objectif FFF	124 995		123 645	
Aide CTF /FFF	100 000		100 000	
District Savoie		135 254,39		134 508,87
Subvention annuelle Ligue	35 315		34 888	
Aide variable Ligue	607		1 637	
Subvention exceptionnelle				
Contrat d'objectif FFF	49 333		47 983	
Aide CTF /FFF/LAuRAFoot	50 000		50 000	
District Haute Savoie		217 011,23		215 998,64
Subvention annuelle Ligue	88 436		87 228	
Aide variable Ligue	915		2 460	
Subvention exceptionnelle				
Contrat d'objectif FFF	77 661		76 311	
Aide CTF /FFF/LAuRAFoot	50 000		50 000	
District Allier		95 529,62		97 480,98
Subvention annuelle Ligue	41 435		43 673	
Aide variable Ligue	626		1 689	
Subvention exceptionnelle				
Contrat d'objectif FFF	53 469		52 119	
Aide CTF /FFF/LAuRAFoot				
District Cantal		60 615,59		62 659,30
Subvention annuelle Ligue	20 222		22 745	
Aide variable Ligue	506		1 376	
Subvention exceptionnelle Ligue				
Contrat d'objectif FFF	39 888		38 538	
Aide CTF /FFF/LAuRAFoot				
District Haute Loire		79 934,73		81 850,38
Subvention annuelle Ligue	33 147		35 418	
Aide variable Ligue	581		1 575	
Subvention exceptionnelle				
Contrat d'objectif FFF	46 207		44 857	
Aide CTF /FFF/LAuRAFoot				
District Puy de Dôme		128 779,32		131 059,57
Subvention annuelle Ligue	66 298		68 618	
Aide variable Ligue	770		2 081	
Subvention exceptionnelle				
Contrat d'objectif FFF	61 711		60 361	
Aide CTF /FFF/LAuRAFoot				
* Voir le rapport de l'expert-comptable avant les comptes annuels				
TOTAL GENERAL		1 887 382,13		1 903 299,93

Bilan financier de la saison 2024/2025

Bilan Actif détaillé

	Solde		Variation	
ACTIF	Au	Au		
	30/06/2025	30/06/2024	Montant	%
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires				
20500000 LOGICIEL INFORMATIQUE	2 156.04	2 156.04		
28050000 AMORT.CONCESSIONS BREVETS	-2 156.04	-2 156.04		
Autres immobilisations incorporelles	6 353 660.49	6 534 547.49	-180 887.00	-2.77
20800000 DROIT AU BAIL	8 500 000.00	8 500 000.00		
28080000 AMORT DROIT AU BAIL	-2 146 339.51	-1 965 452.51	-180 887.00	-9.20
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes sur immo. incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains	209 213.94	210 690.94	-1 477.00	-0.70
21200000 TERRAIN ET AMENAG.	292 918.44	292 918.44		
28120000 AMORT. AMENAG.TERRAIN	-83 704.50	-82 227.50	-1 477.00	-1.80
Constructions	7 782 294.38	8 456 326.33	-674 031.95	-7.97
21300000 IMMEUBLES	2 050 460.66	2 050 460.66		
21350000 INSTALL.AMENAGEMENTS	1 665 349.00	1 665 349.00		
21360000 AMENAGEMENT GERLAND	1 321 281.80	1 321 281.80		
21361000 AMENAGEMENT GERLAND PHASE 2	5 926 620.29	5 926 620.29		
21362000 AMENAGEMENT GERLAND PHASE 3	2 740 157.59	2 719 877.46	20 280.13	0.75
21365000 AMENAGEMENT TERRAIN SYNTHETIQUE	467 214.59	467 214.59		
28130000 AMORT IMMEUBLE LIGUE	-1 482 316.59	-1 439 198.67	-43 117.92	-3.00
28135000 AMORT. AGENCEMT INSTALLAT	-2 520 085.91	-2 374 937.57	-145 148.34	-6.11
28136100 AMORT AGENCEMENTS GERLAND PHASE 2	-1 997 225.76	-1 609 938.82	-387 286.94	-24.06
28136200 AMORT AGENCEMENTS PHASE 3	-308 553.54	-126 949.91	-181 603.63	-143.05
29131300 DEPRECIATION DES CONSTRUCTIONS	-80 607.75	-143 452.50	62 844.75	43.81
Installations tech., matériel et outillages industriels	97 495.96	87 612.33	9 883.63	11.28
21510000 MATERIEL MEDICAL	1 633.74	1 633.74		
21520000 MATERIEL - OUTILLAGE	78 742.07	78 742.07		
21530000 MATERIEL - RESTAURATION	35 317.33	21 119.05	14 198.28	67.23
28151000 AMORT. MAT. MEDICAL	-1 633.74	-1 633.74		
28153000 AMORT. RESTAURATION	-16 563.44	-12 248.79	-4 314.65	-35.22
Autres immobilisations corporelles	74 392.97	89 295.63	-14 902.66	-16.69
21820000 MATERIEL DE TRANSPORT	335 747.36	320 747.36	15 000.00	4.68
21830000 MATERIEL BUREAU/INFO	613 774.66	613 774.66		
21840000 MOBILIER	548 767.51	516 595.51	32 172.00	6.23
28182000 AMORT. MAT. TRANSPORT	-314 595.92	-306 637.32	-7 958.60	-2.60
28183000 AMORT MAT. BUREAU/INFO	-656 043.47	-618 788.63	-37 254.84	-6.02
28184000 AMORT MOBILIER	-453 257.17	-436 395.95	-16 861.22	-3.86
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes sur immo. corporelles				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés				

Bilan financier de la saison 2024/2025

ACTIF	Solde		Variation	
	Au	Au	Montant	%
	30/06/2025	30/06/2024		
Prêts	97 520.67	86 627.67	10 893.00	12.57
27480000 PRET AMALIA	97 520.67	86 627.67	10 893.00	12.57
Autres immobilisations financières				
TOTAL I	14 614 578.41	15 465 100.39	-850 521.98	-5.50
Comptes de liaison II				
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et encours	24 466.00	27 289.88	-2 823.88	-10.35
32240000 STOCK RECOMPENSES	12 907.00	26 371.88	-13 464.88	-51.06
32241000 STOCK EQUIPEMENT	11 559.00	918.00	10 641.00	+1 000.00
Créances				
Créances clients et comptes rattachés	856 530.18	952 585.52	-96 055.34	-10.08
41100000 CLUBS	464 867.86	635 508.65	-170 640.79	-26.85
41150000 CLIENTS	423 324.82	332 174.97	91 149.85	27.44
41810000 CLIENTS PRODUITS NON FACTURES		40 000.00	-40 000.00	-100.00
49100000 PROV. DEPREC. CLUBS	-31 662.50	-55 098.10	23 435.60	42.53
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	834 646.61	936 004.67	-101 358.06	-10.83
40900000 FOURNISSEURS DEBITEURS	36 044.92	17 178.39	18 866.53	109.83
42510000 AVANCES SUR SALAIRE	11 435.00	7 612.00	3 823.00	50.22
43710000 TICKETS RESTAURANT	16 752.02	21 298.33	-4 546.31	-21.34
44170100 SUBV. A RECEVOIR	148 150.00	247 500.00	-99 350.00	-40.14
44566000 TVA DEDUCTIBLE	3 281.64	5 400.46	-2 118.82	-39.22
44566100 TVA DEDUCTIBLE 10%	1 603.16	2 765.90	-1 162.74	-42.05
44571000 TVA COLLECTEE 20%		27 100.43	-27 100.43	-100.00
44870000 ETAT, PRODUITS A RECEVOIR	3 000.00	9 722.00	-6 722.00	-69.14
45110000 COMPTE FEDERAL	478 275.62	401 414.03	76 861.59	19.15
46723200 DIVERS EN INSTANCE		7 320.00	-7 320.00	-100.00
46732000 COPRO PUY DE DOME	65 474.85	65 666.13	-191.28	-0.29
46733000 COMPTE BANCAIRE COPRO D63	54 490.99		54 490.99	-
46870000 PRODUITS A RECEVOIR		83 000.00	-83 000.00	-100.00
47003000 CPE LAURAFoot FEMININE	3 450.41		3 450.41	-
47050000 FAFA	12 688.00	40 027.00	-27 339.00	-68.30
Valeurs mobilières de placement	1 260 575.38	1 244 665.02	15 910.36	1.28
50310000 COMPTE A TERME	700 000.00	700 000.00		
50320000 LIVRET CM OBNL TRIPLEX	410 625.47	397 610.25	13 015.22	3.27
50710000 LIVRET BLEU ASSOCIATIONS	99 399.91	96 504.77	2 895.14	3.00
50810000 PARTS SOCIALES CM	50 550.00	50 550.00		
Instruments de Trésorerie				
Disponibilité	2 076 776.46	2 252 704.17	-175 927.71	-7.81
51222000 CREDIT AGRICOLE	146 416.07	514 658.94	-368 242.87	-71.55
51230000 CREDIT MUTUEL	1 031 061.86	1 022 847.56	8 214.30	0.80
51231000 LIVRET A CREDIT AGRICOLE	90 958.60	88 309.33	2 649.27	3.00
51232000 SPENDESK	4 285.86	2 823.93	1 461.93	51.77
51240000 CA CENTRE EST	487 732.60	320 900.55	166 832.05	51.99
51250000 CA CSL ASSO CENTRE FRANCE	278 773.85	273 307.70	5 466.15	2.00
51870000 INTERETS COUR. A RECEVOIR	12 415.63	10 751.73	1 663.90	15.48
53100000 CAISSE	25 131.99	19 104.43	6 027.56	31.55
Charges constatées d'avance	46 361.23	54 282.58	-7 921.35	-14.59
48600000 CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	46 361.23	54 282.58	-7 921.35	-14.59
TOTAL III	5 099 355.86	5 467 531.84	-368 175.98	-6.73
Frais d'émission d'emprunts à évaluer IV				
Primes de remboursement des obligations V				
Ecarts de conversion actif VI				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V + VI)	19 713 934.27	20 932 632.23	-1 218 697.96	-5.82

Bilan financier de la saison 2024/2025

Bilan Passif détaillé

PASSIF	Solde		Variation		
	Au	Au	Montant	%	
	30/06/2025	30/06/2024			
FONDS PROPRES					
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres statutaires	4 983 935.89	4 842 708.72	141 227.17	2.92	
10210000 AUTRES FONDS PROPRES SANS DROIT DE REPRISE	4 983 935.89	4 842 708.72	141 227.17	2.92	
Fonds propres complémentaires					
Fonds propres avec droit de reprise					
Fonds propres statutaires					
Fonds propres complémentaires					
Ecarts de réévaluation					
Réserves					
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves pour projet de l'entité		56 272.44	-56 272.44		-100.00
10680000 RESERVE POUR PROJET ASSOCIATIF		56 272.44	-56 272.44		-100.00
Autres réserves					
Report à nouveau	1 885 473.86	1 885 473.86			
11900000 REPORT A NOUVEAU	1 885 473.86	1 885 473.86			
Excédent ou déficit de l'exercice	31 331.91	84 954.73	-53 622.82		-63.12
Situation nette	6 900 741.66	6 869 409.75	31 331.91		0.46
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	1 613 514.02	1 763 042.60	-149 528.58		-8.48
13180000 SUBV INVESTISSEMENT	2 492 607.00	2 492 607.00			
13910000 SUBV INVEST INSCR CPT RST	-879 092.98	-729 564.40	-149 528.58		-20.50
Provisions réglementées					
TOTAL I	8 514 255.68	8 632 452.35	-118 196.67		-1.37
Comptes de liaison II					
FONDS REPORTES ET DEDIES					
Fonds reportés liés aux legs ou donations					
Fonds dédiés	221 979.45	264 979.45	-43 000.00		-16.23
19560100 FONDS DEDIES FAFA	77 500.00	82 500.00	-5 000.00		-6.06
19560500 FONDS DEDIES LFA SIEGE TOLA VOLOGE	37 500.00	52 500.00	-15 000.00		-28.57
19560600 FONDS DEDIES LFA CENTRE TECHQ	37 500.00	52 500.00	-15 000.00		-28.57
19560700 FONDS DEDIES FAFA SALLE TOLA VOLOGE	69 479.45	77 479.45	-8 000.00		-10.33
TOTAL III	221 979.45	264 979.45	-43 000.00		-16.23
PROVISIONS					
Provisions pour risques	119 121.00	238 243.00	-119 122.00		-50.00
15110000 PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	119 121.00	238 243.00	-119 122.00		-50.00
Provisions pour charges	79 010.07	168 843.97	-89 833.90		-53.21
15300000 PROVISION POUR RETRAITE	79 010.07	168 843.97	-89 833.90		-53.21
TOTAL IV	198 131.07	407 086.97	-208 955.90		-51.33
DETTES					
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit					
Emprunts et dettes financières diverses	8 106 758.98	8 840 042.82	-733 283.84		-8.30
16810000 EMPRUNTS BANCAIRES	8 106 758.98	8 840 042.82	-733 283.84		-8.30
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	794 502.33	911 279.20	-116 776.87		-12.81
40100000 FOURNISSEURS	259 866.21	496 106.90	-236 240.69		-47.62

Voir le rapport de l'expert-comptable avant les comptes annuels

- 24 -

Bilan financier de la saison 2024/2025

PASSIF	Solde		Variation	
	Au	Au	Montant	%
	30/06/2025	30/06/2024		
40150000 MEMBRES	208 254.12	219 319.34	-11 065.22	-5.05
40810000 FOURN. FACT.NON PARVENUES	326 382.00	195 852.96	130 529.04	66.65
Dettes des legs ou donations				
Dettes fiscales et sociales	916 646.61	924 062.91	-7 416.30	-0.80
42100000 COLLECTIF SALARIE DIVERS	1 120.26	1 143.20	-22.94	-2.01
42820000 CONGES PAYES ET 13EME MOIS	560 699.41	502 248.90	58 450.51	11.64
42830000 DETTES PROV PRIMES	14 000.00		14 000.00	-
42860000 PERSONNEL CHARGES A PAYER	83 346.27	124 228.77	-40 882.50	-32.91
43100000 URSSAF	102 300.77	101 725.10	575.67	0.57
43112000 APICIL	19 610.67	19 685.19	-74.52	-0.38
43113000 IONIS	22 490.11	18 686.06	3 804.05	20.36
43114000 ADREA MUTUELLE	19 534.83	32 016.10	-12 481.27	-38.98
44210000 PREL A LA SOURCE / IMPOT REVENU	7 995.00	8 577.00	-582.00	-6.79
44400000 IMPOTS SUR LES SOCIETES	27 627.00	32 082.00	-4 455.00	-13.89
44555000 TAXES/C.A. A DECAISSER	6 843.00	6 131.00	712.00	11.61
44571000 TVA COLLECTEE 20%	942.42		942.42	-
44571100 TVA COLLECTEE 10%	602.05	1 313.58	-711.53	-54.19
44571200 TVA COLLECTEE 10%/FORMATIONS	1 470.82	29 852.01	-28 381.19	-95.07
448600 ETAT CHARGES A PAYER	48 064.00	46 374.00	1 690.00	3.64
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	57 360.00	167 268.28	-109 908.28	-65.71
40400000 FOURNISSEURS D'IMMOBILISATIONS	57 360.00	167 268.28	-109 908.28	-65.71
Autres dettes	874 300.15	779 190.25	95 109.90	12.21
41900000 CLIENTS CREDITEURS	112 984.47	60 650.06	52 334.41	86.29
467110 CAISSE DE SOLIDARITE	460 861.05	468 637.35	-7 776.30	-1.66
467232 DIVERS EN INSTANCE	1 461.90		1 461.90	-
46731300 COMPTE CPF	7 121.25		7 121.25	-
467314 BONS DE FORMATION HB2016	4 653.00	30 921.00	-26 268.00	-84.95
46734000 MANDANT COPRO D63	54 505.54		54 505.54	-
46751200 DISTRICTS	172 875.94	150 019.84	22 856.10	15.24
46860000 CHARGES A PAYER	59 837.00	68 962.00	-9 125.00	-13.23
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance	30 000.00	6 270.00	23 730.00	378.47
48700000 PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	30 000.00	6 270.00	23 730.00	378.47
TOTAL V	10 779 568.07	11 628 113.46	-848 545.39	-7.30
Ecart de conversion passif VI				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V + VI)	19 713 934.27	20 932 632.23	-1 218 697.96	-5.82

Bilan financier de la saison 2024/2025

Compte de résultat détaillé

COMPTE DE RESULTAT	Solde		Montant	Variation %
	30/06/2025	30/06/2024		
Produits d'exploitation				
Cotisations	300 086.00	306 649.00	-6 563.00	-2.14
75600000 COTISATIONS	300 086.00	306 649.00	-6 563.00	-2.14
Ventes de biens	6 818 420.67	6 814 367.00	4 053.67	0.06
70110000 VENTE LICENCE / CHGT DE CLUB	6 197 108.02	6 212 846.66	-15 738.64	-0.25
70220000 PARTICIPATION FRAIS ADMINISTRATIFS	8 340.00	9 285.00	-945.00	-10.18
70250000 AMENDES	591 586.65	575 372.34	16 214.31	2.82
70270000 APPEL RECLAMATIONS	12 826.00	8 953.00	3 873.00	43.26
70700000 CERTIFICATS JOUEURS ETRANGERS	8 560.00	7 910.00	650.00	8.22
- dont ventes de dons en nature				
Ventes de prestations de services	2 522 015.38	2 491 674.41	30 340.97	1.22
70410000 PRODUITS ASSURANCES LICENCES	824 367.00	767 879.20	56 487.80	7.36
70410300 GARANTIE RC DIRIGEANTS	80 135.50	95 610.50	-15 475.00	-16.19
70810000 PRODUITS DE FORMATION	1 185 434.82	1 291 277.86	-105 843.04	-8.20
70830000 LOCATIONS DIVERSES	335 391.66	242 690.87	92 700.79	38.20
70880000 AUTRES PRODUITS	66 775.58	64 113.88	2 661.70	4.15
70880200 PARTICIPATION FRAIS DISTRICT63	29 910.82	30 102.10	-191.28	-0.63
- dont parrainages				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	2 886 943.00	2 930 274.00	-43 331.00	-1.48
74000000 SUBVENTION FEDERALE DE FONCTIONNEMENT	621 700.00	616 270.00	5 430.00	0.88
74010000 AUTRES SUBVENTIONS	2 265 243.00	2 314 004.00	-48 761.00	-2.11
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation comptable				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels	27 682.36	29 098.52	-1 416.16	-4.87
75412000 BENEVOLES ABANDONS FRAIS	27 682.36	29 098.52	-1 416.16	-4.87
Mécénats				
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières				
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	887 099.69	900 491.98	-13 392.29	-1.49
78151000 REPRISE PROV POUR RISQUES	119 122.00	119 122.00		
78153000 REPR/PROV IDEMN. RETRAITE	89 833.90	77 072.96	12 760.94	16.56
78160000 REPR.DEPR. IMMO INCOP.CORP.	62 844.75	73 942.75	-11 098.00	-15.01
78174000 REPR./PROV.DEPR.ACT.CIRC.	55 098.10	21 780.00	33 318.10	152.98
79100000 TRANSF CH.	560 200.94	608 574.27	-48 373.33	-7.95
Utilisations des fonds dédiés	43 000.00	37 520.55	5 479.45	14.60
78950000 UTILISATION FONDS DEDIES/AUTRES CONTRIB.	43 000.00	37 520.55	5 479.45	14.60
Autres produits	396 225.57	333 428.06	62 797.51	18.83
75100000 ENGAGEMENTS	174 527.00	179 900.00	-5 373.00	-2.99
75800000 PARTENARIATS ET GRATUITES	217 816.67	127 416.67	90 400.00	70.95
75820000 PRODUITS DIVERS	2 626.12	2 190.00	436.12	19.91
75830000 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	1 255.78	23 921.39	-22 665.61	-94.75
TOTAL I	13 881 472.67	13 843 503.52	37 969.15	0.27
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises	1 179 022.96	1 153 405.89	25 617.07	2.22
60110000 ACHAT LICENCES / FRAIS DE CHGT DE C	988 146.90	981 665.90	6 481.00	0.66
60130000 EQUIPEMENTS,BALLON,DIVERS	190 876.06	171 739.99	19 136.07	11.14
Variation de stocks	2 823.88	1 578.10	1 245.78	78.96

Voir le rapport de l'expert-comptable avant les comptes annuels

- 26 -

Bilan financier de la saison 2024/2025

COMPTE DE RESULTAT	Solde		Montant	Variation
	30/06/2025	30/06/2024		%
60320000 VARIATION STOCK RECOMPENSES	14 382.88	1 680.10	12 702.78	756.13
60321000 STOCK EQUIPEMENT	-11 559.00	-102.00	-11 457.00	-1 000.00
Autres achats et charges externes	4 970 270.96	5 074 246.84	-103 975.88	-2.05
60610000 EAU / GAZ / ELECTRICITE	226 139.26	258 901.00	-32 761.74	-12.65
60630000 ACHAT MATERIEL DIVERS	115 048.41	83 875.80	31 172.61	37.16
60640000 FOURN ADMINISTRATIVES	34 927.38	40 444.87	-5 517.49	-13.64
61220000 REDEVANCE DE CREDIT-BAIL	168 857.29	176 991.80	-8 134.51	-4.60
61300000 LOCATIONS	40 422.50	38 066.79	2 355.71	6.19
61310000 LOYERS GERLAND	100 399.18	94 971.00	5 428.18	5.72
61320000 LOCATION VEHICULES	1 421.13	904.00	517.13	57.19
61330000 LOCATION SALLES	17 881.53	13 568.75	4 312.78	31.79
61520000 ENTRETIEN BAT. ADMINISTRATIF	303 911.69	163 229.21	140 682.48	86.19
61530000 ENTRETIEN TERRAIN	230 152.13	115 674.61	114 477.52	98.96
61540000 ENTRETIEN BATIMENT HEBERGEMENT	96 325.96	112 576.25	-16 250.29	-14.43
61550000 ENTRETIEN RESTAURATION/FORMATION	231 528.20	198 663.49	32 864.71	16.54
61551000 ENTRETIEN BIENS MOBILIERS	34 605.33	34 005.81	599.52	1.76
61560000 ENTRETIEN VEHICULE	17 132.88	26 936.59	-9 803.71	-36.40
61570000 ENTRETIEN MATERIEL INFORMATIQUE	59 908.08	62 288.78	-2 380.70	-3.82
61600000 ASSURANCES	816 239.16	873 701.32	-57 462.16	-6.58
61700000 FORMATION	169 675.01	281 134.41	-111 459.40	-39.65
61800000 DOCUMENTATION / ABONNEMENTS	68 846.05	48 565.07	20 280.98	41.76
62110000 PERSONNEL INTERIMAIRE	365 716.15	363 161.74	2 554.41	0.70
62260000 HONORAIRES	367 248.01	316 990.39	50 257.62	15.85
62300000 PUBLICITE / PUBLICATION / REL. PUBLIQUES	4 649.66	27 750.00	-23 100.34	-83.24
62410000 FRAIS DE TRANSPORT (LIVRAISON)		396.00	-396.00	-100.00
62510000 DEPLACEMENTS / MISSIONS / HERBERGT	1 040 259.42	1 206 493.72	-166 234.30	-13.78
62570000 RECEPTION	390 239.63	461 421.02	-71 181.39	-15.43
62610000 AFFRANCHISSEMENTS (FRAIS POSTAUX)	13 552.51	16 342.36	-2 789.85	-17.07
62620000 TELEPHONIE	44 753.81	45 681.15	-927.34	-2.03
62700000 FRAIS BANCAIRES	7 506.90	7 917.21	-410.31	-5.18
62800000 COTISATIONS / INSCRIPTIONS	2 923.70	3 593.70	-670.00	-18.64
Aides financières	1 978 601.13	1 974 843.63	3 757.50	0.19
65700000 SUBVENTIONS	1 902 551.13	1 913 468.93	-10 917.80	-0.57
65709000 SUBV.DIVERSES	76 050.00	61 374.70	14 675.30	23.91
Impôts, taxes et versements assimilés	383 112.61	369 201.65	13 910.96	3.77
63110000 TAXE SUR SALAIRES	245 703.37	236 212.39	9 490.98	4.02
63130000 TAXE FORMATION PROFESSIONNELLE	37 783.24	36 476.26	1 306.98	3.58
63512000 IMPOTS FONCIERS	93 241.00	90 539.00	2 702.00	2.98
63580000 AUTRES DROITS	6 385.00	5 974.00	411.00	6.88
Salaires et traitements	2 947 907.18	2 764 597.81	183 309.37	6.63
64110000 SALAIRES BRUTS	2 786 641.84	2 741 052.45	45 589.39	1.66
64120000 CONGES PAYES ET CET	52 450.51	-7 061.10	59 511.61	-842.83
64130000 VARIATION PRIMES ET 13EME MOIS	20 000.00	-5 379.31	25 379.31	-471.82
64140000 INDEMNITES DIVERSES	88 814.83	35 985.77	52 829.06	146.80
Charges sociales	1 189 742.75	1 133 071.13	56 671.62	5.00
64511000 COTISATION URSSAF	762 543.34	709 382.89	53 160.45	7.49
64520000 MUTUELLE	63 307.65	74 031.48	-10 723.83	-14.48
64530000 COTISATION APICIL	179 831.99	174 458.86	5 373.13	3.08
64531000 IONIS PREV SANTE	60 552.71	58 077.22	2 475.49	4.26
64750000 MEDECINE DU TRAVAIL	14 029.45	11 203.74	2 825.71	25.21
64760000 TICKETS RESTAURANT	73 164.59	74 869.95	-1 705.36	-2.28
64770000 DIVERS PERSONNEL	36 313.02	31 046.99	5 266.03	16.96
Dotations aux amortissements et dépréciations	1 037 572.64	1 032 607.73	4 964.91	0.48
68110100 DOT.AMORT.IMM.INCOR.&CORP.	1 005 910.14	977 509.63	28 400.51	2.91
68174000 DOT. PROV. DEPREC. CLUBS ET AUTRES ACTIFS CIRCUL...	31 662.50	55 098.10	-23 435.60	-42.53
Dotations aux provisions				
Reports en fonds dédiés				

*Voir le rapport de l'expert-comptable avant les comptes annuels

- 27 -

Bilan financier de la saison 2024/2025

COMPTE DE RESULTAT	Solde		Montant	Variation %
	30/06/2025	30/06/2024		
Autres charges	106 029.89	88 054.52	17 975.37	20.41
65800000 CHARGES DE GESTION COURANTE	8 888.89	2 863.52	6 025.37	210.37
65810000 RECOMPENSES ET SUBVENTION CLUBS	97 141.00	85 191.00	11 950.00	14.03
TOTAL II	13 795 084.00	13 591 607.30	203 476.70	1.50
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	86 388.67	251 896.22	-165 507.55	-65.70
Produits financiers				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés	60 943.39	44 012.63	16 930.76	38.47
76800000 INTERETS COMPTES FINANCIERS	60 943.39	44 012.63	16 930.76	38.47
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL III	60 943.39	44 012.63	16 930.76	38.47
Charges financières				
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées	164 611.24	157 766.54	6 844.70	4.34
66110000 INTERETS D'EMPRUNT	164 611.24	157 766.54	6 844.70	4.34
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL IV	164 611.24	157 766.54	6 844.70	4.34
RESULTAT FINANCIER (III - IV)	-103 667.85	-113 753.91	10 086.06	-8.87
RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	-17 279.18	138 142.31	-155 421.49	-112.51
Produits exceptionnels				
Sur opérations de gestion	10 164.28	147 095.93	-136 931.65	-93.09
77180000 PRODUITS EXCEPTIONNELS S/EXERCICE	3 569.33		3 569.33	-
77210000 PRODUITS S/ EXERCICE ANTERIEUR	6 594.95	147 095.93	-140 500.98	-95.52
Sur opérations en capital	149 528.58	149 528.58		
77700000 QP SUBVENT INVESTISSEMENT	149 528.58	149 528.58		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges				
TOTAL V	159 692.86	296 624.51	-136 931.65	-46.16
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion	83 454.77	317 730.09	-234 275.32	-73.73
67110100 PERTES SUR EXERCICE	23 165.91	14 750.81	8 415.10	57.05
67140000 PERTES SUR CREANCES		197 500.00	-197 500.00	-100.00
67200000 CHARGES / EX. ANTERIEURS	60 288.86	105 479.28	-45 190.42	-42.84
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
TOTAL VI	83 454.77	317 730.09	-234 275.32	-73.73
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	76 238.09	-21 105.58	97 343.67	-461.22
Participations des salariés VII				
Impôts sur les bénéfices VIII	27 627.00	32 082.00	-4 455.00	-13.89
69500000 IMPOT SUR LES BENEFICES	27 627.00	32 082.00	-4 455.00	-13.89
Total des produits (I + III + V)	14 102 108.92	14 184 140.66	-82 031.74	-0.58
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	14 070 777.01	14 099 185.93	-28 408.92	-0.20
EXCEDENT OU DEFICIT	31 331.91	84 954.73	-53 622.82	-63.12

Récapitulatif des décisions prises par le Conseil de Ligue et/ou le Bureau Plénier entre le 10 juin 2025 et le 06 décembre 2025 dans l'intérêt du football régional

Réunion du Bureau Plénier du 12 septembre 2025

Président : Pascal PARENT

Présents : Lilian JURY, Joël MALIN, Didier ANSELME, Thierry CHARBONNEL, Chrystelle RACLET, Jean-Marc SALZA, Denis ALLARD, Pierre LONGERE, Pascal PEZAIRE, Nicole CONSTANCIAS, Dominique DRESCOT, Daniel THINLOT

Excusé : Guy POITEVIN

Assistent : Méline COQUET, Richard DEFAY

1/ Précisions concernant le championnat U18 F R2

Le Bureau Plénier

- Constatant que le Championnat U18 F R2 compte aujourd'hui 20 équipes,
- que l'expérimentation des deux dernières saisons à 3 poules de 6 ou 7 équipes avait plutôt donné satisfaction notamment en termes de proximité géographique (la répartition en 2 poules de 10 occasionnant pour certaines équipes des déplacements très importants pour une telle catégorie U18 F surtout à l'heure où une nécessaire sobriété énergétique doit primer),
- décide donc (à la majorité, à l'unanimité moins 1 voix) de reconduire pour une saison supplémentaire et dans l'intérêt du football régional, cette expérimentation d'un championnat en 2 phases avec :
 - en 1ère phase 3 poules géographiques (2x7 et 1x6 équipes) qui s'opposeront en matches simples (soit 5 ou 6 matches) pour éviter un trop grand nombre de matches dans la saison
 - à l'issue de cette 1ère phase et après un classement qui sera établi mis à jour des sanctions disciplinaires ou réglementaires qui peuvent l'impacter, une 2è phase avec 3 poules également :
 - une poule de Play-off de 6 équipes (les 2 premiers de chaque poule) qui s'opposeront en matches aller-retour pour déterminer le(s) accessions en R 1 U18 F
 - 2 poules de Play-down (2x7 équipes) déterminées en tenant compte des classements de la phase 1 et selon des critères géographiques, qui s'opposeront en matches aller-retour pour déterminer le(s) relégation(s) en District.
- Et édicte comme annexée la composition des 3 poules de 1ère phase ainsi créées.

Le Bureau Plénier précise qu'en cas d'égalité de points de 2 ou plusieurs équipes dans la même poule à l'issue de la 1ère phase, les équipes seront départagées selon les critères suivants, étant entendu que si le 1er critère ne permet pas de départager toutes les équipes ex-aequo, il y a lieu de passer au suivant et ainsi de suite :

- 1/ plus fort quotient entre le nombre de matches joués à l'extérieur et le nombre total de matches

Récapitulatif des décisions prises par le Conseil de Ligue et/ou le Bureau Plénier entre le 10 juin 2025 et le 06 décembre 2025 dans l'intérêt du football régional

- 2/ plus fort quotient entre la différence de but générale et le nombre de matches
- 3/ plus fort quotient entre le nombre de buts marqués et le nombre de matches
- 4/ par tirage au sort
- Précise en outre que si une équipe est déclarée forfait général au cours de la 1^{ère} phase, elle sera placée numériquement dans une poule de play-down, que les points de la 1^{ère} phase ne seront pas conservés mais qu'en revanche les sanctions disciplinaires infligées lors de la 1^{ère} phase seront maintenues
- Indique que le nombre d'accession(s) et de relégation(s) sera à préciser lors du 1^{er} Conseil de Ligue qui suivra la date du 10 octobre, tel que prévu aux RG de la LAuRAFoot
- Et demande à sa commission des compétitions de mettre en œuvre les dispositions ci-dessus en complétant si besoin le règlement afférent à ce championnat avant le début de la compétition.

N.B. : il sera proposé à l'AG du 27 juin 2026 d'adopter définitivement ce système en 2 phases.

Le Président,

Le Secrétaire Général,

Pascal PARENT

Pierre LONGERE



Récapitulatif des décisions prises par le Conseil de Ligue et/ou le Bureau Plénier entre le 10 juin 2025 et le 06 décembre 2025 dans l'intérêt du football régional.

Extrait de PV du Conseil de Ligue du 08 novembre 2025

✓ Programmation des deux dernières journées des championnats régionaux futsal de la saison 2025/2026.

« Le 13 octobre dernier, les représentants de la Commission Régionale des Compétitions ont réuni les clubs régionaux futsal au siège de la Ligue et ces derniers ont fait part de leur souhait de connaître le plus tôt possible la programmation des deux dernières journées de championnat, ceci afin de réserver rapidement leurs gymnases pour éviter des problèmes d'indisponibilité.

Pour rappel, l'article 30 des Règlements Généraux de la LAuRAFoot dispose que « l'engagement d'un club dans l'un des Championnats de la Ligue comporte pour lui le respect du calendrier fixé par la Commission Compétente.

Dans toute la mesure du possible, les 2 dernières journées se joueront le même jour, à la même heure. »

Après un tour de table, un accord entre les représentants de la Commission Régionale des Compétitions et les clubs régionaux futsal a été trouvé, sous réserve de son approbation par le Conseil de Ligue.

Ainsi, il est proposé au Conseil de Ligue :

- *que les rencontres du championnat régional Futsal seniors masculins R1 de l'avant dernière journée soient programmées exceptionnellement le samedi 02 mai à 18h00,*
- *que les rencontres du championnat régional Futsal seniors masculins R1 de la dernière journée soient programmées exceptionnellement le dimanche 10 mai à 17h00,*
- *que les rencontres du championnat régional Futsal seniors masculins R2 de l'avant dernière journée soient programmées exceptionnellement le samedi 23 mai à 18h00,*
- *que les rencontres du championnat régional Futsal seniors masculins R2 de la dernière journée soient programmées exceptionnellement le dimanche 31 mai à 17h00.*

*Après échanges, le Conseil de Ligue **DÉCIDE** à l'unanimité, dans l'intérêt du football régional afin de sécuriser son calendrier et finaliser la fin de ses championnats régionaux futsal 2025/2026, d'accepter la proposition ci-dessus,*

*Et **DEMANDE** à sa Commission Régionale des Compétitions de considérer que tous les matchs de toutes les poules d'un même niveau doivent se jouer le même jour à la même heure mais qu'exceptionnellement, elles peuvent y déroger pour les matchs ne présentant aucun enjeu pour les accessions et les relégations, et ainsi déplacer la rencontre en question au cours du même week-end ».*

Election d'un membre au Conseil de Ligue jusqu'à la fin du mandat 2024/2028

Suite à la démission de Mme Charlène MATHIEU, membre du Conseil de Ligue en tant que représentante territoriale du Puy de Dôme, le Président de la LAuRAFoot, M. Pascal PARENT, a informé le Conseil de Ligue qu'il souhaitait présenter la candidature de **Mme Coralie BAYARD** pour son remplacement.

Cette candidature est soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale du 20 décembre 2025, conformément à l'article 13.3.1 des Statuts de la LAuRAFoot.

Originaire du Puy de Dôme, Coralie BAYARD est dirigeante d'un club de ce District depuis une dizaine d'années. Une présentation plus détaillée aura lieu lors de l'Assemblée Générale.

Avis de la Commission Régionale de Surveillance des Opérations Electorales : candidature recevable.



Examen des vœux et souhaits de modifications aux Règlements Généraux de la Ligue

ARTICLE 31 – SYSTÈME DE MODIFICATION DES HORAIRES DE LA LAuRAFoot

Motif : réorganisation de l'article pour plus de clarté et simplifier sa lecture. Simple information, pas de modification réglementaire donc pas de vote.

Date d'effet : immédiate.

Proposition :

Texte actuel Saison 2025/2026	Texte modifié Effet immédiat
<u>ARTICLE 31 – SYSTÈME DE MODIFICATION DES HORAIRES DE LA LAuRAFoot</u> [...] L'horaire ainsi défini peut s'articuler de la manière suivante : SENIORS Horaire légal : - Samedi 18h00 en R1 - Dimanche 15h00 en R2 et R3 Horaires autorisés : - Dimanche 14h30 ou 15h00 en R1 - Dimanche 14h30 en R2 et R3 - Dimanche entre 12h30 et 13h00 (uniquement en lever de rideau. La R1 pourra également jouer en lever de rideau à cet horaire mais uniquement avant une rencontre d'un championnat national). - Samedi Entre 19h00 et 20h00 (uniquement si éclairage minimum E6) par pas de 30 minutes en R2 et R3 - Samedi Entre 18h00 et 20h00 (uniquement si éclairage minimum E5) par pas de 30 minutes en R1 - En R2 et R3 : Samedi entre 17h00 et 19h00, par pas de 30 minutes, si la distance kilométrique entre les deux clubs est inférieure à 100	<u>ARTICLE 31 – SYSTÈME DE MODIFICATION DES HORAIRES DE LA LAuRAFoot</u> [...] L'horaire ainsi défini peut s'articuler de la manière suivante : SENIORS Horaire légal : - Samedi 18h00 en R1 - Dimanche 15h00 en R2 et R3 Horaires autorisés : En R1 : - Dimanche 14h30 ou 15h00 - Dimanche entre 12h30 et 13h00 (en lever de rideau mais uniquement avant une rencontre d'un championnat national) - Samedi entre 18h00 et 20h00 (uniquement si éclairage minimum E5) par pas de 30 minutes En R2 et R3 : - Dimanche 14h30 - Dimanche entre 12h30 et 13h00 (uniquement en lever de rideau) - Samedi entre 19h00 et 20h00 (uniquement si éclairage minimum E6) par pas de 30 minutes - Samedi entre 17h00 et 19h00 par pas de 30 minutes, si la distance

Examen des vœux et souhaits de modifications aux Règlements Généraux de la Ligue.

km et si éclairage E6 minimum. SENIORS FEMININES Horaire légal : Horaires autorisés : - Dimanche 15h00 - Dimanche 14h30 - Dimanche Entre 12h30 et 13h00 (uniquement en lever de rideau) - Samedi Entre 19h00 et 20h00 (uniquement si éclairage minimum E6) par pas de 30 minutes en R2 F - Samedi Entre 18h00 et 20h00 (uniquement si éclairage minimum E6) par pas de 30 minutes en R1 F - En Senior R2 F : Samedi entre 17h00 et 19h00, par pas de 30 minutes, si la distance kilométrique entre les deux clubs est inférieure à 100 km et si éclairage E6 minimum. JEUNES [...]	kilométrique entre les deux clubs est inférieure à 100 km et si éclairage E6 minimum. SENIORS FEMININES Horaire légal : - Dimanche 15h00 Horaires autorisés : En R1 F : - Dimanche 14h30 - Dimanche entre 12h30 et 13h00 (uniquement en lever de rideau) - Samedi entre 18h00 et 20h00 (uniquement si éclairage minimum E6) par pas de 30 minutes En R2 F : - Dimanche 14h30 - Dimanche entre 12h30 et 13h00 (uniquement en lever de rideau) - Samedi entre 19h00 et 20h00 (uniquement si éclairage minimum E6) par pas de 30 minutes - Samedi entre 17h00 et 19h00 par pas de 30 minutes, si la distance kilométrique entre les deux clubs est inférieure à 100 km et si éclairage E6 minimum. JEUNES [...]
---	---

Examen des vœux et souhaits de modifications aux Règlements Généraux de la Ligue

DISPOSITIF D'EXCLUSION TEMPORAIRE ET « TEMPS MORTS » (OU PAUSES D'APAISEMENT)

Motif : Mise en place de dispositifs issus du plan d'action fédéral visant à renforcer la protection des arbitres face à la montée des incivilités sur les terrains de football amateur et aux multiples formes de contestation ou de pression exercées sur les arbitres.

Simple information car de la compétence du Conseil de Ligue selon le Règlement Disciplinaire.

Proposition : sera soumise au Conseil de Ligue du 17/01/2026, la mise en place à titre expérimental des dispositifs de protection des officiels selon les directives de la FFF / Direction de l'Arbitrage :

- 1) **Temps morts (ou pauses d'apaisement) à compter des matchs « retour » (ou de seconde phase) de la saison 2025/2026 dans toutes les compétitions régionales (championnats et coupes régionales, y compris le futsal) :**

Ces « temps morts » (ou pauses d'apaisement) seront instaurés à l'initiative de l'arbitre pour calmer les tensions en cours de match. Ces temps de pause (d'une durée déterminée par l'arbitre), au cours desquels chaque équipe se regroupera dans sa surface, doivent permettre de responsabiliser les capitaines et les entraîneurs. Pour plus de précisions, voir le [protocole fédéral](#).

NB : les championnats dont les matchs « retour » ou de seconde phase commenceraient avant le 17/01/2026, appliqueront le dispositif de « Temps morts » (ou pauses d'apaisement) par anticipation (U18 F R2 / U20 R1 & R2). Pour les autres championnats et pour les coupes, application aux matches retour (ou de 2^{ème} phase) et tours suivant le Conseil de Ligue du 17/01/26 si adoption.

- 2) **Dispositif d'exclusion temporaire (terrain et banc de touche) dès le début de saison 2026/2027 dans toutes les compétitions régionales (championnats et coupes régionales, hors futsal) :**

Principe : Lorsqu'un joueur ou officiel d'équipe (entraîneur ou dirigeant), inscrit sur la feuille de match, adopte un comportement « déviant » passible d'un avertissement (désapprobation envers une décision de l'arbitre en paroles ou en actes, attroupement, provocation ou confrontation, attitude irrespectueuse, ...), l'arbitre peut lui adresser un carton blanc, dans le cadre des pouvoirs disciplinaires qui lui sont conférés par les Lois du Jeu. Cette sanction emporte immédiatement l'exclusion temporaire du joueur concerné (du capitaine lorsqu'il s'agit d'un officiel d'équipe) pendant dix minutes.

Les modalités précises d'application seront présentées à l'Assemblée Générale du mois de juin 2026.

Examen des vœux et souhaits de modifications aux Règlements Généraux de la Ligue

NOMBRE DE PERSONNES AUTORISEES SUR LE BANC DE TOUCHE

Motif : Il convient d'adapter l'article sur le nombre de personnes autorisées sur le banc de touche pour les tours préliminaires de la Coupe de France car cinq remplaçants sont autorisés pour ces rencontres.

Date d'effet : 1^{er} juillet 2026.

Proposition :

Texte actuel Saison 2025/2026	Texte modifié Saison 2026/2027
<u>ARTICLE 43 - DELEGUES OFFICIELS</u> [...] 43.2.2 – Formalités d'avant match : [...] d) Accompagner les équipes et l'arbitre sur le terrain et veiller à ce que soient présents sur le banc de touche : - un dirigeant licencié, - l'entraîneur et son adjoint, - le médecin de service ou le soigneur, - les joueurs remplaçants. Le nombre maximum de personnes présentes sur le banc de touche ne doit pas excéder 8 (inscrites obligatoirement sur la feuille de match). [...]	<u>ARTICLE 43 - DELEGUES OFFICIELS</u> [...] 43.2.2 – Formalités d'avant match : [...] d) Accompagner les équipes et l'arbitre sur le terrain et veiller à ce que soient présents sur le banc de touche : - un dirigeant licencié, - l'entraîneur et son adjoint, - le médecin de service ou le soigneur, - les joueurs remplaçants. Le nombre maximum de personnes présentes sur le banc de touche ne doit pas excéder 8 (inscrites obligatoirement sur la feuille de match) ; cette limite est portée à 10 personnes pour les tours préliminaires de la Coupe de France (phase organisée par la ligue). [...]

Examen des vœux et souhaits de modifications aux Règlements Généraux de la Ligue

Examen des vœux du MOULINS YZEURE FOOT 03 AUVERGNE Assemblée Générale Ordinaire Samedi 20 décembre 2025

➤ **Vœu n°1 : Clubs en cessation d'activité partielle ou totale**

Articles 40 et 41 des Règlements Généraux FFF

Article 7.3 des Règlements Généraux de la LAuRAFoot

En cas de déclaration de non-activité partielle ou totale avant le début des championnats, est-ce possible que la date d'inactivité prise en compte soit au 1^{er} juillet de la saison en cours afin que les joueurs de la catégorie précédemment licenciés dans ce club soient tous considérés comme joueurs dispensés du cachet de mutation ?

Avis du Bureau Plénier de la LAuRAFoot : défavorable.

Cela va inciter certains clubs à approcher des licenciés d'autres clubs par anticipation et ainsi provoquer le départ, potentiellement, d'un grand nombre de joueurs, forçant de fait le club quitté à déclarer une inactivité partielle voire totale ensuite.

➤ **Vœux N°2 : Dispense du cachet "Mutation hors période" pour les joueurs de moins de 18 ans**

Article 117 RG FFF

- **Première proposition** : Est-ce possible d'envisager de dispenser du cachet "Hors-période" les joueurs mutés de moins de 18 ans en limitant le nombre de joueurs mutés à 4 par feuille de match ?
- **Deuxième proposition** : **Ou** a minima de pouvoir accorder une dérogation pour les joueurs mineurs dans certains cas comme le déménagement des parents après le 15 juillet ?

Avis du Bureau Plénier de la LAuRAFoot : défavorable.

- **Première proposition** : cela reviendrait à autoriser à aligner potentiellement quatre mutés hors période et donc de permettre aux clubs d'accueil de déstabiliser les effectifs d'autres clubs après le début des compétitions.
- **Deuxième proposition** : la proposition n'est pas assez précise. En effet, comment justifier que le déménagement est contraint ? A partir de quelle distance kilométrique cette disposition s'appliquerait-elle ? Pourquoi ne pas l'étendre à d'autres catégories ? Etc.

En conclusion et bien que ces vœux partent tous d'une bonne intention, ils seraient facilement « contournables » et pourrait aboutir à des résultats finalement contraires à l'objectif recherché.